

CONVOYAGE D'ANIMAUX VIVANTS

VOLAILLES

CODE : RS5549

CERTIFICATEUR : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

DATE D'ENREGISTREMENT : 01.01.2022

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

En référence à l'annexe V de l'arrêté du 24 novembre 1999 modifiant l'arrêté du 5 novembre 1996 relatif à la protection des animaux en cours de transport RÈGLEMENT (CE) No 1/2005 DU CONSEIL du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CE et le règlement (CE) no 1255/97.

INTERVENANTS

Jean-Philippe PRIGENT - Jean-François GUINARD – Responsables de formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Assurer le transport des animaux en conformité avec les conditions minimales requises (durées de voyage, soins aux animaux, densités, surfaces et hauteurs de chargement...)
- Connaître les termes techniques de la législation et les utiliser
- Identifier les caractéristiques générales des animaux transportés (physiologie, comportements, besoins)
- Connaître les besoins des animaux
- Repérer les signes de stress des animaux
- Prendre en compte l'impact du transport sur le bien-être des animaux et sur la qualité de la viande
- Manipuler et contenir les animaux pendant le transport en sécurité (bonnes pratiques, sécurité du personnel...)
- Connaître les soins d'urgence à dispenser aux animaux
- Connaître et savoir planifier les durées et moyens de transport
- Evaluer l'aptitude au transport des animaux

CONVOYAGE D'ANIMAUX VIVANTS

VOLAILLES

DEROULEMENT DE LA FORMATION

DUREE

- 2 jours (14 heures)

PUBLIC CONCERNE

- Personnes pouvant être amenées à transporter des **volailles** * vivantes par route, sur plus de 65 km et dans le cadre d'une activité économique.

* On entend par "volailles", les volailles domestiques et les oiseaux d'espèces non domestiques qui sont élevés en captivité en vue de la production de viande ou d'oeufs, ou de la fourniture de gibier de repeuplement.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Diaporamas alliant approche théorique, méthode pédagogique et discussion (situations rencontrées, problèmes posés...etc.)
- Support pour l'évaluation des stagiaires : Tablettes
- La formation tient compte des différentes entreprises intervenant dans la filière
 - ✓ Au niveau du couvoir : volailles d'un jour
 - ✓ Au niveau du transfert
 - ✓ Au niveau de l'abattoir : volailles de réforme, de chair à l'aide des différents systèmes de chargement et de déchargement

PROGRAMME DE FORMATION

1. REGLEMENTATION RELATIVE A LA PROTECTION ET A LA SANTE ANIMALE EN COURS DE TRANSPORT

- Introduction
- Historique et définition du bien-être
- Contexte réglementaire et sanctions pénales

2. REGLEMENTATION RELATIVE A LA PROTECTION ET A LA SANTE ANIMALE EN COURS DE TRANSPORT

CONVOYAGE D'ANIMAUX VIVANTS

VOLAILLES

PROGRAMME DE FORMATION

3. LE TRANSPORT DES POUSSINS

- Connaissance de l'animal
- Les paramètres d'ambiance à maîtriser
- Chargement
- Durée de transport
- Densité de transport
- Conditions de transport et qualité de la conduite
- Déchargement
- Euthanasie

4. LE TRANSPORT DES ADULTES

- Connaissance de l'animal
- Les paramètres d'ambiance à maîtriser
- Chargement
- Durée de transport
- Densité de transport
- Conditions de transport et qualité de la conduite
- Déchargement
- Euthanasie

5. L'IMPACT DU TRANSPORT SUR LA QUALITE DE LA VIANDE

6. ORGANISATION DU TRAVAIL ET GESTION DOCUMENTAIRE

7. LES RISQUES SANITAIRES ET LEUR MAITRISE

8. EVALUATION DES PARTICIPANTS : 30 MINUTES PAR CONVOYEUR

- Évaluation présentée sous la forme de QCM portant sur des aspects fondamentaux de la réglementation et du bien-être animal (physiologie, comportements...) inhérents à son métier de convoyeur.
- Afin d'obtenir son attestation et prétendre au CCTROV, le convoyeur devra obtenir 75% de bonnes réponses.